



PROCÈS VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE ARDDS-IDF DU 23/03/2024

L'Assemblée Générale de l'ARDDS-IDF s'est tenue en présentiel à la Maison des Associations du 20^{ème} arrondissement de Paris. 39 adhérents à jour de leurs cotisations ont participé à cette AG et 43 pouvoirs ont été enregistrés.

Le nombre de votants était donc de : 39 présents + 43 pouvoirs = 82 personnes

La salle était équipée d'une boucle magnétique. La transcription écrite était effectuée par le système Complice.

Philippe Cortez, Président de l'ARDDS-IDF, a présenté l'ordre du jour et remercié les adhérents pour leur participation à cette AG ainsi que tous les bénévoles ayant permis l'organisation des différentes activités tout au long de l'année 2023.

Philippe a rendu hommage à Maud Gerdil, précédente Présidente de l'ARDDS-IDF, pour son engagement passé et présent au sein de l'association.

A - Rapport d'activités 2023

Philippe Cortez a notamment mis l'accent sur les 2 « activités phares » de l'association :

- les cours de lecture labiale, dispensés sur les sites de Paris et Courbevoie, avec une fréquentation totale de 130 participants, en forte augmentation. Cela a rendu nécessaire la création d'un 5^{ème} niveau de cours à Paris fin 2023.
- les sorties culturelles avec un bilan de 87 visites organisées pour plus de 1 000 inscriptions d'adhérents.

Emmanuelle Guillou est ensuite intervenue pour expliquer l'organisation des visites culturelles et les modalités des inscriptions des participants.

Projet pour 2024:

Le sous-titrage, tant à la télévision qu'au cinéma, sera le dossier prioritaire de l'année 2024.

Richard Darbera a fait le point sur la problématique du sous-titrage à la télévision. Il a insisté sur la complexité des paramètres entrant en jeu dans la qualité des sous-titrages (notamment selon les différents supports : TNT, décodeur TV, site internet des chaînes) et la multiplicité des acteurs (différentes chaînes et box, etc.).

Pour faire avancer nos revendications en la matière, il ressort que l'interlocuteur principal en mesure d'agir auprès des différents acteurs est l'ARCOM. L'ARCOM est l'Autorité de Régulation de la Communication audiovisuelle et numérique, née de la fusion du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) et de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi).

L'ARDDS-IdF et SURDIFRANCE se sont mis d'accord avec l'ARCOM pour lui transmettre régulièrement les constats de nos problèmes rencontrés avec le sous-titrage. Pour ce faire, Richard proposera très prochainement aux adhérents un questionnaire à remplir en ligne pour signaler la nature des problèmes rencontrés, les moyens de distribution utilisés, la nature des émissions (direct, reportage, replay).

Le rapport moral a été accepté comme suit : 82 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

B - Rapport financier 2023

Le rapport financier a été présenté par Marie-Josée LELIEVRE, trésorière

Au total l'analyse budgétaire afférente à 2023 fait ressortir un bénéfice de 2 080 € (cf tableau Ecarts résultat 2023/2022 et analyse budgétaire 2023)

- total produits (budget 2023 réalisé) : 69 136 €
- total charges (budget 2023 réalisé) : 13 554 € + 15 159 € + 35 081 € + 3 262 € = 67 056 €

69 136 € - 67 056 € = 2 080 € (montant repris dans le bilan, au passif, ligne résultat de l'exercice 2023)

Pour l'année 2024 (cf tableau Budget 2024), comme il a été exposé dans le rapport financier et afin d'équilibrer les frais de formation à la lecture labiale (principalement les locations de salles et les honoraires versés aux orthophonistes), il est devenu nécessaire de demander une participation aux adhérents qui suivent les cours de lecture labiale pour un total de 1 100 €, soit 30 € par participant (ou 10€ par trimestre) et ce, à compter de la rentrée d'octobre 2024.

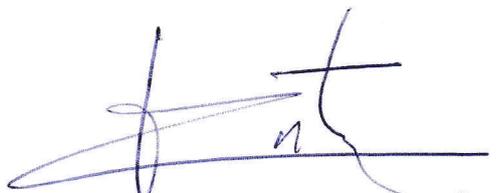
Il est en effet prévu les augmentations suivantes de ces 2 postes de charges:

- loyers et assurances : 2023 : 4 165 €
2024 : 5 250 €
- honoraires formation : 2023 : 9 495 €
2024 : 11 280 €

Le rapport financier a été accepté comme suit : 82 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Vote sur le quitus : 82 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Fait à Paris, le 26/03/2024



Philippe CORTEZ
Président de l'ARDDS-IDF



Hélène DAUBIGNEY
Secrétaire Générale de l'ARDDS-IDF